

**Membres présents**

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	PECORINI J-L,
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	VINCENT C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	VIELLIARD A, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

**Membres absents :** ETALLAZ G, MARX C, MUGNIER F,

**Invité** N DUPERRET

## ORDRE DU JOUR

<b>I. Information/débat</b> .....	2
<b>1. Bilan d'activité 2019 du service commun de la commande publique</b> .....	2
<b>II. Compte-rendu des commissions</b> .....	2
<b>III. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 17 février 2020</b> .....	2
<b>IV. Délibérations</b> .....	2
<b>1. Aménagement : marché « réalisation d'une étude d'impact, du « dossier loi sur l'eau » et d'une étude potentiel énergies renouvelables dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la gare et du parking Perly à Saint Julien en Genevois » - Lot 3 dossier loi sur l'eau – Avenant n°1</b> .....	2
<b>2. Finances : attribution des subventions de fonctionnement 2020</b> .....	3
<b>3. Déchets :</b> .....	6
<b>a. Attribution du marché « Déchetterie de Neydens : création d'une aire de dépose à plat des déchets verts et gravats et modification de l'entrée »</b> .....	6
<b>b. Attribution du marché de lavage et diagnostic des conteneurs aériens, semi-enterrés et lavage des bacs roulants »</b> .....	7
<b>4. Eau/Assainissement :</b> .....	8
<b>a. Convention groupement de commande avec la commune de St Julien et le Syane pour les travaux de réaménagement du cœur de ville sur la commune de Saint-Julien</b> .....	8
<b>b. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – réalisation d'un bâtiment technique et administratif pour les compétences eau et assainissement sur la Technopôle d'Archamps</b>	8

c. <b>Marché de travaux pour l'accessibilité centre-ville aménagement rues Docteur Palluel, Jura et place Cesar Duval – Lot n°01B réseaux hydrauliques – Avenant n°1</b> .....	10
d. <b>Convention gestion entre la CCG et les communes adhérentes en matière de gestion des eaux pluviales urbaines</b> .....	10
<b>5. Mobilité :</b> .....	11
a. <b>Attribution du marché de fourniture d'équipements destinés au futur dépôt bus des transports publics urbains du territoire de la Communauté de Commune du Genevois (10 lots)</b> .....	11
b. <b>Attribution de l'accord-cadre à bons de commande « Investigations complémentaires pour le tramway Genève – St-Julien-en-Genevois »</b> .....	12
c. <b>Avenant n°1 au bail civil relatif à la location du terrain utilisé comme bureaux du dépôt bus à St Julien – Avenant n°1 à l'acte de sous-location</b> .....	13
<b>V. Divers</b> .....	13
<b>1. Réorganisation des services</b> .....	13
<b>2. Covid-19</b> .....	15

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur Guy Roguet est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau leur accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : avenant n°1 au bail civil relatif à la location du terrain utilisé comme bureaux du dépôt bus à St Julien - Avenant n°1 à l'acte de sous-location  
Accord unanime du Bureau.

## I. Information/débat

### 1. Bilan d'activité 2019 du service commun de la commande publique

Diaporama joint au présent compte-rendu.

M De Smedt souhaite savoir comment s'explique la baisse du coût horaire.

L Brun répond que lorsque le service augmente son nombre d'heures, une partie des frais à caractère généraux augmentent peu ce qui conduit à une légère diminution du coût horaire.

## II. Compte-rendu des commissions

Néant.

## III. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 17 février 2020

Le point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## IV. Délibérations

### 1. Aménagement : marché « réalisation d'une étude d'impact, du « dossier loi sur l'eau » et d'une étude potentiel énergies renouvelables dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la gare et du parking Perly à Saint Julien en Genevois » - Lot 3 dossier loi sur l'eau – Avenant n°1

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la gare et du parking de Perly à Saint Julien en Genevois, une consultation avec 3 lots relatifs à réalisation d'une étude d'impact (lot 1), d'une étude potentiel énergies renouvelables (lot 2) et d'un « dossier loi sur l'eau » (lot 3) avait été lancée en groupement de commandes avec la Ville de St Julien en Genevois.

Le bureau Sage Environnement a été retenu pour la mission de réalisation d'un dossier loi sur l'eau dans le cadre du projet du réaménagement du quartier de la gare et du parking de Perly à Saint-Julien-en-Genevois.

Sa proposition pour le lot 3 « dossier loi sur l'eau », économiquement la plus avantageuse, s'élevait à 12 175 € HT, tranche ferme et tranches optionnelles comprises, pour la part CCG.

Cependant, la phase de recensement des données en tranche ferme a montré que les travaux de dévoiement de la rue Louis Armand n'allaient pas nécessiter de déclaration loi sur l'eau prévue dans la tranche optionnelle n°2.

En effet, l'ouvrage existant de franchissement de l'Arande sous la voirie ne sera pas modifié. Seuls des travaux mineurs pourraient être entrepris sur l'ouvrage (reprise d'étanchéité intérieure, traitement des aciers pour éviter la corrosion, suppression ou création ou déplacement de grilles avaloirs de pluvial...). Il convient par contre de régulariser l'existence administrative de cet ouvrage busage, ce qui implique la réalisation d'un dossier de demande de régularisation administrative (reconnaissance d'antériorité) au titre des articles L. 214-6 et R. 214-53 du Code de l'Environnement.

Les travaux de modification éventuels sur l'ouvrage lors du dévoiement de la rue Louis Armand, même mineurs, pourraient donner lieu à la réalisation d'un « dossier de porter à connaissance » des modifications envisagées, au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du Code de l'Environnement.

Le montant des prestations est ainsi établi :

- 1 500 €HT pour le dossier de demande de régularisation administrative,
- 2 400 €HT pour le « dossier de porter à connaissance » dans le cas de travaux jugés comme nécessitant cette démarche administrative.

Aussi, le montant total de la tranche optionnelle n°2 n'est pas modifié. Pour mémoire, les sommes indiquées seront réparties à parts égales entre la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de communes du Genevois.

De plus, parallèlement à la réalisation de ces missions, la procédure de concession d'aménagement permettant le choix d'un aménageur pour la conception et la mise en œuvre des travaux du quartier de la gare et de Perly ayant été arrêtée, l'exécution des missions de Sage Environnement restantes au marché n'ont plus de raison d'être exécutées, les études étant maintenant reprises par l'aménageur.

Il est ainsi nécessaire de conclure également cet avenant n°1 pour prendre en considération les modifications des missions et l'ajustement financier qui en résulte.

Le montant de l'avenant est de – 8 925 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 3 250 € H.T. soit une diminution de 73 % du montant initial.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché n°201733 « réalisation d'une étude d'impact du « dossier loi sur l'eau » et d'une étude potentiel énergies renouvelables dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la gare et du parking Perly à Saint Julien en Genevois » (lot 3 : Dossier « loi sur l'eau »), ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de – 8 925 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.

- Adopté à l'unanimité -

## **2. Finances : attribution des subventions de fonctionnement 2020**

En préambule, PJ Crastes précise que concernant l'actualité juridique de La Salévienne, il semblerait qu'un accord ait été trouvé suite à une médiation menée au sein de l'association.

L'attribution de la subvention de la CCG est suspendue dans l'attente de la transmission des comptes de l'association.

La Communauté de Communes subventionne, conformément à ses statuts, les associations, les lycées et collèges, ainsi que d'autres organismes dont le champ d'action et d'intervention présente un intérêt communautaire.

Chaque commission thématique a procédé à l'instruction des demandes dans son domaine de délégation.

Les demandes ne relevant pas de commission spécifique ont été traitées par le Comité de Présidence.

Le montant des subventions proposées pour 2020 s'élève à 239 165 € (dont subvention à l'EPIC de l'office du tourisme de 55 500 €). Les crédits sont prévus au budget.

Pour mémoire, le montant attribué en 2019 était de 237 884 €.

Les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2020 sont les suivantes :

<b>SPORT</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION EQUIPEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Club de foot du Genevois	5 000	3 500	3 500
ASJ 74 – Vitam Run	2 500	2 200	2 200
Rotary Club - Trail du Salève	3 000	2 000	2 000
MJC du Vuache – Trail et course du Vuache	2 000	2 000	2 000
Vélo club de Saint-Julien – Randonnée du Genevois	4 000	2 000	2 000
AS Présentation de Marie	3 000	2 500	2 500
Tennis Club – Circuit National des Grands Tournois	3 000	3 000	3 000
<b>Total sport</b>	<b>22 500</b>	<b>17 200</b>	<b>17 200</b>

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES COLLEGES ET LYCEES</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION EQUIPEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Collège Jean-Jacques ROUSSEAU	2 500	2 300	2 300
Collège Arthur RIMBAUD	2 800	2 300	2 300
La Présentation de Marie	2 200	2 000	2 000
Lycée St Vincent-association sportive joie et jeunesse	3 000	2 000	2 000
MFR de Vulbens	3 000	1 000	1 000
<b>Total A.S. collèges et lycées</b>	<b>13 500</b>	<b>9 600</b>	<b>9 600</b>

<b>ACTIONS EDUCATIVES COLLEGES ET LYCEES</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Collège Arthur RIMBAUD-test natation avant entrée 6ème	1 620	0	0
Collège Arthur RIMBAUD	1 250	600	600
Collège Jean-Jacques ROUSSEAU	1 250	600	600
Collège Arthur RIMBAUD – Lutte contre le harcèlement	700	700	700
<b>Total collèges et lycées (actions éducatives)</b>	<b>4 820</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>

<b>CULTURE</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Comité de Jumelage – 30 ans du Jumelage	8 000	8 000	8 000
<b>Total culture</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>

<b>SOCIAL</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION SOCIALE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
UNATERRA 74	1 500	500	500
Mission Locale	68 300	68 300	68 300
Alfaa	2 000	2 000	2 000
AVIJ 74 (VIA 74)	9 500	9 500	9 500
Université populaire - Parentalité	500	500	500
L'accorderie (ex temps partagé)	7 000	5 000	5 000
Association de Cardiologie des Alpes – club Cœur et Santé du Genevois	1 015	1 015	1 015
MJC Vuache – Parentalité	5 000	1 000	1 000
Maison des habitants de St-Julien - rallye Santé Citoyenneté	400	400	400
<b>Total Social</b>	<b>95 215</b>	<b>88 215</b>	<b>88 215</b>

<b>ECONOMIE – TOURISME</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION ECONOMIE-TOURISME</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
ESI – Institut Scientifique Européen	10 000	10 000	10 000
Initiative Genevois (GHSI)	22 000	22 000	22 000
Office du Tourisme	74 000	55 500	55 500
<b>Total économie - tourisme</b>	<b>106 000</b>	<b>87 500</b>	<b>87 500</b>

<b>AMENAGEMENT - LOGEMENT</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION AMENAGEMENT - LOGEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Habitat et humanisme	20 600	20 600	20 600
<b>Total aménagement - logement</b>	<b>20 600</b>	<b>20 600</b>	<b>20 600</b>

<b>ENVIRONNEMENT</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION ENVIRONNEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Soutien aux jeunes agriculteurs (actions à valider)			3 000
<b>Total environnement</b>			<b>3 000</b>

DIVERS			
	DEMANDE	AVIS COMITE PRESIDENCE	PROPOSITION AU BUREAU
Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 500	1 150	1 150
La Salévienne	1 800	1 800	Demande différée
Scouts et Guides de France Groupe Saints Pierre et Paul en Genevois	500	0	0
Amicale des sapeurs-pompiers St-Julien – Color’run	5 000	2 000	2 000
<b>Total divers</b>	<b>8 800</b>	<b>4 950</b>	<b>3 150</b>

RECAPITULATIF	TOTAL DEMANDES	TOTAL AVIS COMMISSION/COMITE DE PRESIDENCE	TOTAL PROPOSITIONS AU BUREAU
	279 435 €	237 965 €	239 165 €

Dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2020, le Bureau décide d'attribuer les subventions pour l'année 2020 telles que présentées ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

### 3. Déchets :

#### a. Attribution du marché « Déchetterie de Neydens : création d'une aire de dépose à plat des déchets verts et gravats et modification de l'entrée »

La collectivité s'est engagée dans une démarche d'amélioration de son dispositif de collecte des déchets verts. L'un des leviers de cette démarche est la création d'une aire de dépose à plat sur la déchetterie de Neydens.

Pour ce faire, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du code de la commande publique. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, le 10 janvier 2020, au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la collectivité. La date limite de remise des offres était fixée au 10 février 2020 à 12h00 au plus tard.

Ce marché comprend deux tranches :

- Une tranche ferme portant sur la création de la dépose à plat et réfection de l'entrée
- Une tranche optionnelle n°01 portant sur la couverture de la zone de stockage du broyat

Les variantes étaient autorisées.

2 plis ont été déposés avant l'heure et la date limite, dont 2 plis électroniques.

L'analyse des offres par le maître d'œuvre a été réalisée conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission achats, réunie le lundi 24 février 2020.

Au vu des résultats de cette analyse, la Commission propose de retenir l'offre de la société GRAMARI, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 315 270,20 € H.T. dont 299 290,20 € H.T. pour la tranche ferme et 15 980,00 € H.T. pour la tranche optionnelle n°01.

Le Bureau communautaire décide :

- De retenir l'offre de la société GRAMARI, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 315 270,20 € H.T.,
- De l'autoriser à signer le marché et toutes les pièces annexes.
- Adopté à l'unanimité -

E Rosay demande s'il est possible de prévoir immédiatement le site de broyat.

M De Smedt précise que le broyat fait partie de la compétence déchets verts transférée au SIDEFAGE, que le syndicat exercera encore a minima pendant 3 ans.



PJ Crastes ajoute qu'effectivement le SIDEFAGE relance actuellement ce marché que la CCG souhaite le plus court possible, à savoir entre 3 et 5 ans. En effet, plusieurs EPCI, dont la Communauté recherchent des solutions en circuit court et des évolutions sont inévitables.

A Vielliard observe que le méthaniseur constitue l'un des exutoires possibles pour les déchets verts mais des contraintes existent de telle sorte que cette solution ne peut être considérée comme unique.

R Villet souligne qu'effectivement seuls les déchets de tonte peuvent servir de matière première au méthaniseur.

M De Smedt signale qu'il sera nécessaire de séparer les déchets verts (gazon, résineux et bois).

E Rosay note que si la décision était prise de réaliser du broyat à grande échelle, une aire de 1 000 m<sup>2</sup> serait probablement insuffisante.

#### **b. Attribution du marché de lavage et diagnostic des conteneurs aériens, semi-enterrés et lavage des bacs roulants »**

La collectivité collecte annuellement plus de 12 000 tonnes de déchets ménagers par le biais de bacs et conteneurs. Ces bacs et ces conteneurs font l'objet, au minimum, d'un lavage annuel.

Afin de permettre ce lavage, une consultation portant sur la prestation de lavage et diagnostic des conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et lavage des bacs roulants sur le territoire de la CCG a été lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 à 7 du Code de la commande publique. L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis, le 28 novembre 2019, au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG. La date de réception des offres était fixée au 13 janvier 2020 à 12h00.

Cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande comprend deux lots avec un montant maximum annuel de :

<i>Intitulés des lots</i>	<i>Montant maximum annuel en € H.T.</i>
Lot n°1 : Lavage et diagnostic des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés	<b>40 000</b>
Lot n°2 : Lavage et désinfection des bacs roulants	<b>10 000</b>

Sa durée est de 1 an renouvelable, par reconduction expresse, 3 fois 1 an.

4 plis électroniques ont été déposés avant l'heure et la date limite :

- 2 offres pour le lot n°1 : CSP, Anco
- 2 offres pour le lot n°2 : CSP, Anco

L'analyse des offres a été effectuée par les services de la CCG selon les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, en Commission achats, réunie le lundi 24 février 2020.

Au vu des résultats de cette analyse, la Commission propose de retenir, pour chaque lot, les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- Pour le lot n°01, l'offre de la société CSP, selon les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif annuel de 16 450 € H.T.,
- Pour le lot n°02, l'offre de la société CSP, selon les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif annuel de 1 960 € H.T.,

Le Bureau communautaire décide :

- De retenir, pour le lot n°01, l'offre de la société CSP, selon les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires,
- De retenir, pour le lot n°02, l'offre de la société CSP, selon les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires,
- De l'autoriser à signer les accords-cadres ainsi que toutes les pièces annexes.
  - Adopté à l'unanimité -

#### 4. Eau/Assainissement :

##### **a. Convention groupement de commande avec la commune de St Julien et le Syane pour les travaux de réaménagement du cœur de ville sur la commune de Saint-Julien**

La commune de Saint-Julien-en-Genevois mène un projet de réaménagement qualitatif de son cœur de ville en trois phases. La première phase prévoit des travaux Place de la Libération et du Général de Gaulle à l'automne 2020.

La Communauté de Communes du Genevois entend saisir l'opportunité de ces travaux afin de renouveler des canalisations eau potable et eaux usées.

Ces travaux relèvent respectivement de la compétence de la commune de Saint-Julien-en-Genevois pour les travaux de voirie et sur les réseaux d'eaux pluviales, de la Communauté de communes du Genevois pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées et du SYANE pour les travaux sur réseaux secs.

Dans ce cadre, il est proposé de constituer, conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, un groupement de commandes avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois et le SYANE en vue de lancer une consultation unique pour retenir un prestataire commun.

Il est précisé que la Ville de Saint-Julien-en-Genevois assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Le coordonnateur a pour mission d'organiser la consultation et notifier les marchés de travaux. Chaque collectivité adhérente au groupement attribue et signe le ou les marchés de travaux correspondant à ses besoins ; elle s'assure ensuite de sa bonne exécution. Par ailleurs, le coordonnateur aura pour mission de conclure les éventuels contrats portant sur les frais annexes aux travaux comme le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

La convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle prévoit également une Commission du groupement, composée d'un représentant élu de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions, un membre suppléant. Cette Commission est présidée par le coordonnateur du groupement. Elle a pour mission soit de proposer aux instances compétentes des membres du groupement l'attributaire du ou des marché(s) en cas de procédure adaptée, soit d'attribuer le ou les marché(s) en cas de procédure formalisée.

Au vu des échéances électorales, il est proposé que les membres de cette Commission soient désignés lors du prochain mandat.

En outre, la mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Seuls les frais liés au fonctionnement du groupement et à la procédure du marché seront répartis entre les membres du groupement au prorata du montant auquel seront attribués les marchés respectifs des membres du groupement.

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour « Marchés de travaux portant sur le réaménagement du Cœur de Ville à Saint Julien en Genevois ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
  - de solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.
- Adopté à l'unanimité -

##### **b. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – réalisation d'un bâtiment technique et administratif pour les compétences eau et assainissement sur la Technopôle d'Archamps**

La Collectivité a prévu à son budget le projet de réaliser un bâtiment technique et administratif pour héberger ses services eau et assainissement, que ses services soient effectués en régie ou en concession pour la partie eau potable).

Compte-tenu du planning contraint et de la complexité de ce projet, il a été décidé de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage auquel est notamment confié, conformément aux dispositions des articles L. 2422-5 et suivants du code de la commande publique, les missions suivantes :

- Réalisation d'une étude de faisabilité portant sur les variantes suivantes :
  - Variante 1 : le projet répond uniquement au besoin lié aux compétences eau et assainissement : bâtiment R+1 avec parking enterré.
  - Variante 2 : le projet utilise au maximum la capacité constructive de la parcelle, dans un souci d'optimisation foncière c'est-à-dire la construction d'un bâtiment en R+2 avec parking enterré ou d'un R+3 avec parking enterré.



- Variante 3 : ce projet consisterait à construire dans un premier temps un bâtiment R+2 avec parking enterré en se laissant la possibilité, dans un second de temps, de pouvoir réaliser un troisième étage au bâtiment.
- Variante 4 : cette variante est commune à l'ensemble des variantes et est en cours de discussion, notamment avec le propriétaire de la parcelle contiguë, à savoir l'entreprise Baiko. En effet, dans une optique d'optimisation foncière et notamment de voirie, des discussions sont en cours pour utiliser conjointement la voirie d'accès déjà existante à l'entreprise Baiko. Voir plan de principe en annexe 4. Cette variante permettrait d'avoir une vision plus généreuse du bâtiment et des extérieurs. Les discussions étant en cours, aucun plan de principe n'a pu être encore travaillé.

L'estimation prévisionnelle de l'opération, variante 1, est de 1 700 000 € H.T.

L'estimation prévisionnelle de l'opération, variante 2 pour un bâtiment R+2 avec parking enterré, est de 2 800 000 € H.T.

Ces estimations prévisionnelles, en application de l'article R. 2194-1 du code de la commande publique, pourront être révisées suite à l'étude de faisabilité et au projet retenu par le maître d'ouvrage.

- Préparation du choix des contrats de tous les prestataires (services, prestations intellectuelles, travaux, fournitures, maîtrise d'œuvre), la signature et la gestion de ces contrats ainsi que la signature des avenants après approbation du Maître d'ouvrage
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes les sommes dues à des tiers,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif, réception des ouvrages et suivi de la garantie de parfait achèvement,

Pour ce faire, une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte en application des articles du code de la commande publique, par avis, envoyé le 27 décembre 2019, au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la Collectivité. La date de remise des offres était fixée au 28 janvier 2020 à 12h00. Quatre offres sont parvenues dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée par les services de la CCG conformément aux critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission achats, réunie le 24 février 2020. Au vu des résultats de cette analyse, la Commission propose de retenir l'offre de la société AMOME, économiquement la plus avantageuse, avec une rémunération provisoire estimée à 68 000 € H.T. (pour un montant d'opération de 1 700 000 € H.T.) avec un taux de rémunération de 4%.

Le Bureau communautaire décide :

- De retenir l'offre de la société AMOME, économiquement la plus avantageuse, avec une rémunération provisoire estimée à 68 000 € H.T. (pour un montant d'opération de 1 700 000 € H.T.) avec un taux de rémunération de 4%.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que toutes les pièces annexes.
  - Adopté à l'unanimité -

E Rosay demande comment le dossier sera travaillé étant donné que les objectifs politiques n'ont pas été définis.

PJ Crastes répond que des propositions seront faites. Différentes variantes seront travaillées ; il appartiendra aux élus de savoir s'ils souhaitent aller plus loin que les objectifs minima déterminés.

MH Dubois précise que les élus devront également se positionner sur une vente ou une location des éventuelles surfaces supplémentaires créées et non nécessaires au service.

A Bonaventure rappelle les contraintes du tènement avec l'autoroute à proximité.

G Roguet souligne l'intérêt d'étudier une variante avec un étage supplémentaire car ces surfaces pourraient être utiles d'ici quelques années, en fonction de l'évolution du service.

PJ Crastes signale que la DSP prévoit à partir de 2024 un paiement de loyer par le délégataire du service public de l'eau. Il serait judicieux de regrouper à la fois la régie et le délégataire sur un même site, dans un souci de cohérence.

R Villet constate que des plans ont déjà été réalisés puisqu'ils sont à l'appui de la convention de mandat.

PJ Crastes précise qu'il s'agit de premières esquisses réalisées dans le cadre de l'étude de capacité du site.

### **c. Marché de travaux pour l'accessibilité centre-ville aménagement rues Docteur Palluel, Jura et place Cesar Duval – Lot n°01B réseaux hydrauliques – Avenant n°1**

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont en cours rue du Docteur Palluel, sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, dans le cadre de l'opération d'aménagement des rues du Docteur Palluel, Jura et Place César Duval.

Le marché de « Accessibilité Centre-Ville – Aménagement Rues Docteur Palluel, Jura et Place César Duval – Lot n°01B : Réseaux Hydrauliques » a été attribué, par délibération n°20190520\_b\_eauasst31 du Bureau communautaire, en date du 20 mai 2019, au groupement d'entreprise EIFFAGE ROUTE / BORTOLUZZI SAS, pour un montant estimatif global de travaux pour la tranche ferme à 54 691.00 € HT.

Pour mémoire, la tranche optionnelle n°02 « Rue du Jura » ne devrait être affermie qu'en juin 2020. Lors des travaux sur le réseau d'eau pluviale, il a été mis en évidence la nécessité de renouveler un tronçon d'eau potable avec branchements associés, qui se situent dans l'emprise des enrobés neufs qualitatifs. De fait, il est nécessaire de conclure un avenant n°1 pour prendre en considération la réalisation de travaux supplémentaires suivants :

<b>Objet</b>	<b>Montant euros HT</b>
Généralités (DOE TO2 / Epreuve, Désinfection, Analyse, Mise en service)	+ 380.00
Pose de conduite en DN200	+ 8 079.80
Réalisation de branchements	+ 5 342.30
<b>TOTAL PLUS VALUE</b>	<b>+ 13 802.10</b>

Le montant de l'avenant est de + 13 802.10 € HT pour l'eau potable.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 68 493.10 € H.T, soit une augmentation de 25,24% du montant initial.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché « Accessibilité Centre-Ville – Aménagement Rues Docteur Palluel, Jura et Place César Duval – Lot n°01B : Réseaux Hydrauliques », ayant pour objet les travaux supplémentaires précités, pour un montant de + 13 802.10 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.
- Adopté à l'unanimité -

### **d. Convention gestion entre la CCG et les communes adhérentes en matière de gestion des eaux pluviales urbaines**

Dans le cadre de ses compétences assainissement des eaux usées et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de communes porte un intérêt public en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Il propose de créer un service en vue d'organiser une mission de conseil et d'accompagnement à destination des communes qui couvre :

- un socle commun d'amélioration des connaissances (diagnostics des désordres, cartographie de référence etc.) ;
- l'instruction d'actes d'urbanisme et le suivi des études et projets en matière de gestion des eaux pluviales.

La convention à passer entre la Communauté de Communes et les communes intéressées, fixe les modalités d'intervention ainsi que les conditions techniques et financières de l'exécution de ce service. Concernant les conditions financières, le coût du service correspond à la masse salariale des agents de la Communauté de Communes du Genevois chargés des missions inhérentes au service proposé.

Pour 2020, ce coût est estimé à 55 000 €, à proratiser selon la date de mise en place effective du service, à savoir le 1<sup>er</sup> mai. La Communauté de communes prend à sa charge un forfait de 15 000 €. La somme restante est répartie entre les communes adhérentes selon les modalités suivantes :

- une part fixe à hauteur de 50% calculée en fonction du linéaire (km) de réseaux d'eaux pluviales et de la population légale totale de l'année N ;
- une part variable calculée en fonction du nombre d'heures passées sur l'instruction des actes d'urbanisme et les études et projets.

Ces quotités pourront être révisées en tant que de besoin au vu du bilan de l'activité du service.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la mise en place d'un service de conseil et d'accompagnement aux communes en matière de gestion des eaux pluviales, selon les conditions précisées dans la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes intéressées ainsi que toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

- Adopté avec 1 abstention (R Villet) -

## **5. Mobilité :**

### **a. Attribution du marché de fourniture d'équipements destinés au futur dépôt bus des transports publics urbains du territoire de la Communauté de Commune du Genevois (10 lots)**

La Communauté de communes du Genevois (CCG) construit actuellement un dépôt bus et un atelier de maintenance dans la zone industrielle Les Marais, qui a pour but d'accueillir :

- les véhicules de transport nécessaires à l'exploitation des lignes transfrontalières organisées par le GLCT (lequel gère les contrats de DSP pour ses collectivités membres dont la CCG) et plus précisément les lignes D, N et M sous traitées à GEMBUS,
- les véhicules de transport à la demande (marché entre la CCG et l'exploitant).

Pour ce faire, il a été décidé de lancer une consultation portant sur la réalisation des travaux du dépôt (sa livraison est prévue pour juillet 2020) et en parallèle une consultation sur l'équipement de ce dépôt.

Le marché se décompose en 11 lots :

- 1- distribution de fluides dans atelier et enrouleurs
- 2 - compresseur d'air avec réservoir et sécheur
- 3 - cuve a huiles
- 4 - cuve adblue
- 5 - bacs de rétention
- 6 - portique de lavage pour autobus et nettoyeur haute pression
- 7 - rayonnage magasin
- 8 - ligne de vie
- 9 - colonnes élévatrices
- 10 - matériel atelier
- 11 - équipement de sécurité / défense incendie

La consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique. Elle a été envoyée, le 3 janvier 2020, au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG. La date de réception des offres était fixée au 05 février 2020 à 13h00.

48 entreprises ont téléchargé le dossier et 22 plis ont été réceptionnés dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par les services de la CCG selon les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission Achats dûment réunie le lundi 24 février 2020.

Au vu des résultats de cette analyse, la Commission Achats propose de retenir, pour chaque lot, les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

N° du lot	Objet	Entreprise	Prix en € HT
1	Distribution de fluides dans atelier et enrouleurs	S2D	33 936.00
2	Compresseur d'air avec réservoir et sécheur	Reactiv Auto	5 521.00
3	Cuve à huiles	TCS	2 875.00
4	Cuve AdBlue	S2D	4 363.00
5	Bac de rétention	S2D	1 480.00
6	Portique de lavage pour autobus et nettoyeur haute pression	Lavance	46 671.09
7	Rayonnage magasin	Ain Bureau Class	2 871.00
8	Ligne de vie	AFAST	2 444.00
9	Colonnes élévatrices	SEFAC	49 450.00
10	Matériel atelier	Reactiv Auto	42 237.76
11	Equipement de sécurité et défense incendie	Eurofeu	996.30
		<b>TOTAL</b>	<b>192 845.15</b>

Par ailleurs, concernant le lot n°10 « Matériel atelier » il est proposé de déclarer l'offre de la société PROVAC irrégulière, en application de l'article L. 2152-2 du Code de la Commande Publique aux motifs que le bordereau des prix unitaires joint à son offre est incomplet.

Le Bureau communautaire décide :

- De retenir, pour chaque lot, les offres économiquement les plus avantageuses comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de 192 845,15 € H.T.,
- Concernant le lot n°10 « Matériel atelier » il est proposé de déclarer l'offre de la société PROVAC irrégulière, en application de l'article L. 2152-2 du Code de la Commande Publique aux motifs que le bordereau des prix unitaires joint à son offre est incomplet,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces annexes.
  - Adopté à l'unanimité -

PJ Crastes précise que la commission achats a souhaité que la possibilité de recyclage de l'eau soit étudiée.

G Roguet indique qu'effectivement il serait possible de faire une économie de 50 % d'eau en utilisant de l'eau recyclée pour le premier lavage.

N Duperret souligne l'importance de préciser très clairement au niveau du bail la responsabilité du bailleur et du preneur quant aux contrôles périodiques à mener sur le matériel présent dans le dépôt.

E Rosay souhaite savoir à qui revient la charge du renouvellement du matériel.

A Vielliard répond qu'elle appartient à la CCG.

#### **b. Attribution de l'accord-cadre à bons de commande « Investigations complémentaires pour le tramway Genève – St-Julien-en-Genevois »**

La phase Avant-Projet du projet de tramway Genève - Saint-Julien, a été validée lors du conseil communautaire du 4 février 2020.

Dans le cadre de l'avancement des études, des compléments d'informations sur la précision de la localisation des réseaux sont nécessaires et obligatoires depuis 2014 pour chaque collectivité menant un projet d'aménagement.

Aussi, notre mandataire a lancé une consultation selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du code de la commande publique, par avis envoyé le 5 février 2020. La date limite de remise des offres est fixée au 20 février 2020 à 11h au plus tard.

Cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande a un montant maximum de 89 000 € HT. Sa durée est de quatre ans à compter de sa notification.

L'analyse des offres a été effectuée par notre mandataire conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Au vu des résultats de cette analyse, il est proposé de retenir l'offre de GEOPROCESS, économiquement la plus avantageuse, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif de 42 760,00 € H.T..

Le Bureau communautaire décide :

- De retenir l'offre de la société GEOPROCESS, économiquement la plus avantageuse, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires joint à l'accord-cadre,
  - D'autoriser Territoire 38, mandataire de la CCG, à signer toutes les pièces de l'accord-cadre, à le notifier ainsi qu'à engager et signer les bons de commande correspondants aux prestations à exécuter.
- Adopté à l'unanimité -

M De Smedt souhaite savoir pourquoi le marché est passé sur 4 ans puisque le repérage des réseaux va s'effectuer sur les deux prochaines années.

PJ Crastes répond qu'il s'agit d'une durée maximum, qui permet de prendre en compte d'éventuels retards. Le repérage va s'étendre du début à la fin des travaux de voirie. Un accompagnement permettant de repérer avant intervention les réseaux fiabilise les travaux qui suivent.

### **c. Avenant n°1 au bail civil relatif à la location du terrain utilisé comme bureaux du dépôt bus à St Julien – Avenant n°1 à l'acte de sous-location**

La Collectivité, en tant que membre du GLCT des transports publics, s'est engagée à mettre à disposition du délégataire du service public du transport urbain un dépôt bus à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

La mise en place du dépôt bus sur le terrain définitif dans la zone industrielle « Les Marais » est opérationnelle depuis juillet 2019. La plate-forme pour stocker les bus a été livrée à cette date mais pas le bâtiment qui servira de bureaux et d'atelier de maintenance du matériel roulant.

Aussi, des préfabriqués ont été installés sur la parcelle AN241 située au 4 rue de Lathoy à Saint-Julien— en Genevois et servent actuellement de bureaux dans l'attente des travaux et la livraison du bâtiment à la Communauté de communes du Genevois (CCG). Un bail a été conclu dans ce sens avec la SCI Verchamp pour une durée de huit mois soit du 1<sup>er</sup> août 2019 jusqu'au 31 mars 2020.

En parallèle la CCG a établi un acte de sous-location avec GEMBUS pour mettre à disposition ce tènement pour l'exercice de son activité.

Au vu de l'état d'avancement du projet, il apparaît nécessaire de prolonger par avenant n°1, le bail civil à intervenir avec la SCI Verchamp pour une durée d'un mois, soit du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020.

Il est également nécessaire de prolonger par avenant n°1 l'acte de sous-location à intervenir avec GEMBUS pour une durée d'un mois, soit du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020.

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au bail civil passé avec la SCI Verchamp ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à l'acte de sous-location à intervenir avec GEMBUS ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

## **V. Divers**

### **1. Réorganisation des services**

Présentation du futur organigramme.

MH Dubois explique que la CCG travaille en partenariat de plus en plus fréquent avec la ville de St Julien sur des projets à la fois communautaires et de compétence ville. La mutualisation se traduisait jusqu'à présent essentiellement au niveau des services techniques et franchit à présent un cap avec ce nouvel organigramme. L'objectif est d'apporter de l'attractivité aux deux collectivités et attirer ainsi des profils de poste plus intéressants sur des postes mutualisés.

A Vielliard rappelle que chaque structure paie le service qu'elle utilise. La mutualisation permet des gains en termes d'astreintes, de continuité de service et d'attractivité.

A Bonaventure souhaite connaître la différence entre service commun et mutualisation.



MH Dubois répond qu'un service commun est la forme la plus intégrée de la mutualisation, avec des transferts de personnel et un seul employeur. Pour un service mutualisé, les agents ne changent pas d'employeur ; c'est un rapprochement des métiers et un partenariat.

PJ Crastes note que l'organigramme proposé constitue surtout un enjeu de missions.

M Mermin évoque par exemple le quartier gare où chaque collectivité avait des compétences sur le même projet.

R Villet souhaite savoir qui a participé à l'élaboration de cet organigramme.

MH Dubois répond qu'il a été construit par les techniciens des deux collectivités puis validé par le comité de présidence et M De Smedt.

M De Smedt souligne que cet organigramme traduit l'évolution de l'organisation des deux collectivités et un rapprochement plus important.

A Vielliard rappelle que chaque structure reste décisionnaire, responsable de ses choix et en assume les conséquences financières. Cette organisation met en synergie les services et évite les doublons. On se donne les moyens d'être plus efficace.

E Rosay note que cette structuration ne comporte plus de directeur adjoint.

MH Dubois indique qu'a été fait le choix de recomacter les services/pôles pour avoir une structuration plus solide. Le responsable du pôle aménagement durable du territoire est l'équivalent d'un « super DST » aménagement. Ce poste a été créé lors du dernier Conseil communautaire.

R Villet estime que cet organigramme ne prend pas en compte le PCAET qui est un outil éminemment transversal et qui n'apparaît pas.

PJ Crastes note que chaque porteur de projet se chargera dans sa thématique de traduire les objectifs du PCAET.

R Villet souligne l'importance de porter cette thématique de manière transversale avec une personne dédiée, et non de manière sectorisée.

PJ Crastes signale que le responsable de pôle ou le directeur du développement durable constituent l'échelon adéquate.

R Villet observe que la structure de l'organigramme est verticale alors que la tendance actuelle est aux structures horizontales.

MH Dubois signale que la collectivité a atteint les 45 000 habitants et doit se structurer davantage. Cette organisation maintient néanmoins le travail en transversalité et l'approche projet continuera à être développée.

PJ Crastes ajoute que les élus continueront à être en lien là où s'exprime le plus les compétences.

R Villet constate que cet organigramme ne donne pas la priorité aux grands projets de la collectivité.

M Mermin souligne que les grands projets seront traités dans chaque thématique qu'ils touchent.



## **2. Covid-19**

M Mermin souhaite connaître la démarche adoptée par ses collègues sur la tenue des manifestations.

A Vielliard répond que le Préfet à partir de maintenant est le seul habilité à prendre des arrêtés pour le maintien ou non de manifestations.

JL Pécorini souligne la nécessité de communiquer auprès de la population sur ce nouvel élément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 09 mars 2020.

Vu par le Président



# Bilan Service Commun de la Commande Publique

**Bureau communautaire du 02 mars 2020**

# Un service en constante évolution

1<sup>er</sup> janvier 2017 : mise en place du SCCP entre la CCG, la ville de St-Julien et la commune de Collonges-sous-Salève

- 2 agents transférés de la ville de St-Julien à la CCG = 2 ETP
- 1 agent de la CCG = 0,90 ETP
- 1 agent de la commune de Collonges-sous-Salève mis à disposition = 0,20 ETP

= 3,1 ETP



Février 2018 : retrait du SCCP de la commune de Collonges-sous-Salève suite au départ de son agent

- Suite au retrait de la commune de Collonges-sous-Salève, le SCCP ne disposait plus des 0,20 ETP qu'elle mettait à disposition.
- Au regard de la charge de travail du service, les effectifs ont évolué : intégration pour 0,45 ETP d'un agent du service comptabilité de la CCG et création d'un poste supplémentaire qui a été pourvu à compter du 4 décembre 2018

= 4,35 ETP



Janvier 2020 : intégration de la commune de Valleiry

- L'agent du service comptabilité de la CCG a quitté le SCCP à compter du mois de septembre 2020
- Création d'un poste supplémentaire qui a été pourvu en mai 2019

= 4,9 ETP

# Un service en constante évolution

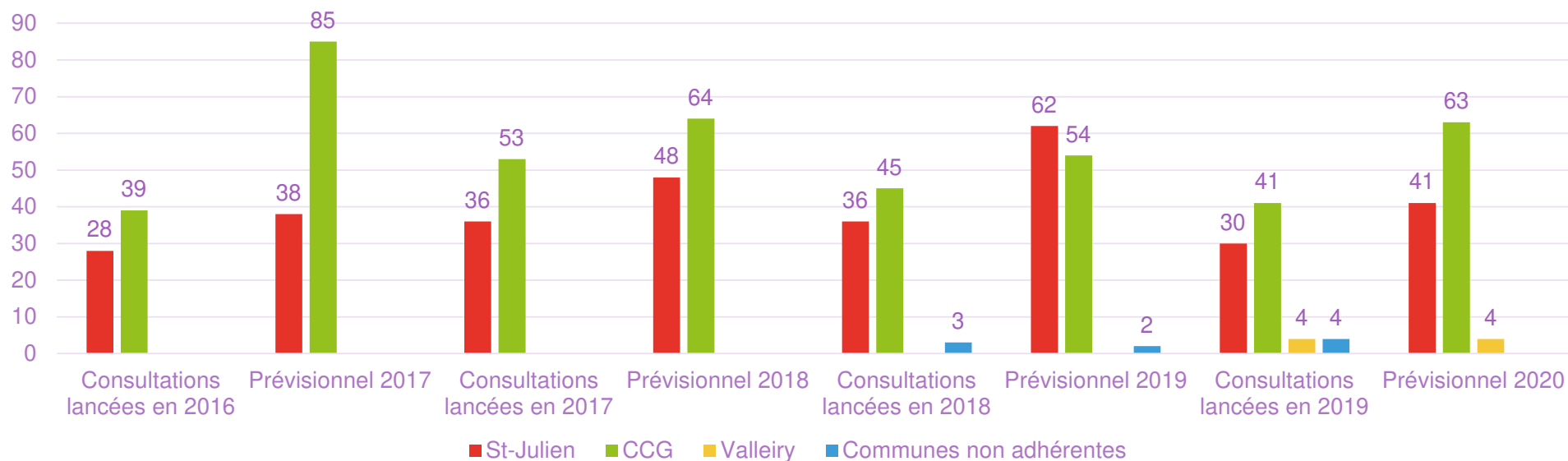
Les actions menées depuis 2017 afin d'améliorer le fonctionnement du service :

- Elaboration d'un guide de la commande publique.
- Déploiement d'un logiciel marchés « LIAWEB ».
- Dématérialisation de l'ensemble de la procédure de consultation des marchés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 via les profils d'acheteurs des collectivités à l'exception de la signature électronique.
- La mise en place d'un mode d'emploi des marchés publics à destination des acteurs économiques afin de les aider à anticiper la dématérialisation de la commande publique (document accessible sur les sites Internet des collectivités). Cette démarche a fait l'objet d'une communication auprès des acteurs économiques via une rencontre avec les entreprises le 5 juillet 2018, la création d'une signature électronique rappelant la date du 1<sup>er</sup> octobre avec lien en direction du mode d'emploi ainsi qu'un communiqué de presse.
- Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des services portant sur les délais de consultations de la commande publique et l'UGAP (actions présentées lors des réunions des chefs de services de la Ville de St-Julien et de la réunion du personnel de la CCG).

# Les missions du SCCP

- Mission 1 : assister et conseiller les services lors de la définition des besoins
- Mission 2 : gérer les procédures de consultation liées aux marchés publics et autres contrats
- Mission 3 : assurer l'adaptation et le suivi de l'exécution administrative des contrats
- Mission 4 : assurer le pilotage de certains marchés transversaux voire créer des marchés transversaux non existants

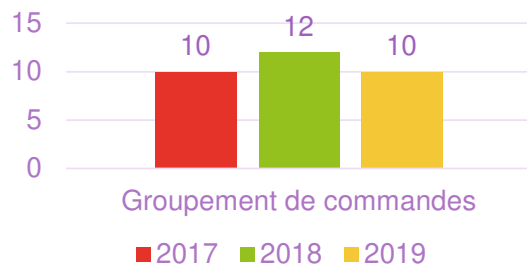
Evolution du nombre de consultations lancées par les collectivités



# Les missions du SCCP : la mutualisation des achats

## Les gains apportés par la mutualisation des achats :

Comparatif des groupement de commandes lancés par le SCCP



Les groupements de commandes ont été mis en œuvre principalement entre la CCG et la Ville, ou entre la CCG et ses communes pour réaliser des travaux de réseaux humides.

- Groupement CCG/Ville de St-Julien portant sur les services de télécommunication : économie de 9 000 € HT/an avec une augmentation de la qualité des prestations.
- Groupement Ville de St-Julien/Commune de Collonges-sous-Salève/SIVU Beaupré :
  - gains en qualité : fixation d'engagements politiques communs en matière de développement durable : circuits courts, repas « bio », de saison et alternatifs et éviter le gaspillage alimentaire.
  - gains économiques par la mutualisation des frais de consultation : 1 200 € environ répartis sur les trois collectivités.
- Groupement CCG/Ville de St-Julien/Commune de Valleiry/Commune de Collonges-sous-Salève portant sur les fournitures administratives et scolaires : gains entre 20% et 50% sur les prix.



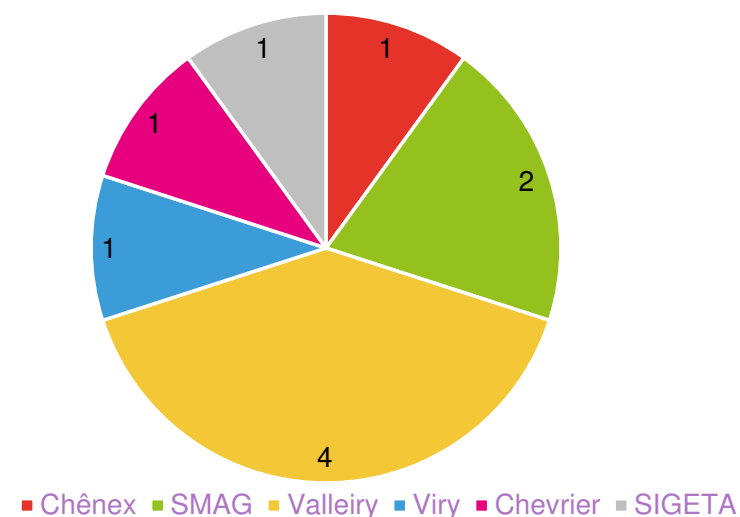
# Les missions du SCCP : un appui pour les communes et syndicats du territoire

13 communes et syndicats du territoire de la CCG ont approuvé la convention d'appui du SCCP ce qui leur permet de recourir au SCCP, en tant que de besoin, pour lancer leurs marchés ou pour avoir des conseils.

Ainsi, le SCCP a lancé, depuis 2017, 10 consultations pour les communes ou les syndicats de son territoire et qui ne sont adhérents au SCCP.

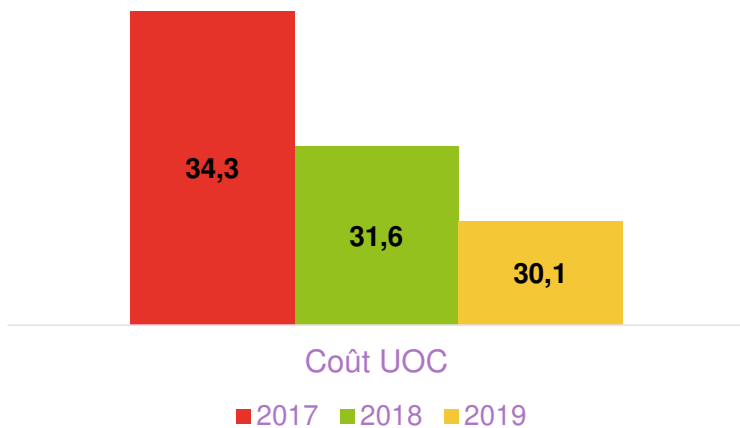
Le service est également sollicité, ponctuellement, pour des conseils.

Nombre de consultations lances pour les communes/syndicats extérieurs au SCCP



# Bilan financier

## EVOLUTION DU COÛT DU SERVICE



Du fait de l'acquisition du logiciel « marchés » en 2018

Dépenses de fonctionnement	2019	2018	2017
Charges à caractères général	12793	7367	6210
Charges de personnel	197 712	170644	147498
Dotations d'amortissement immobilière	13 129	104	
Atténuation de charges	8197	1836	
<b>Total</b>	<b>215 438</b>	<b>178 117</b>	<b>153 709</b>



Merci de votre attention